

L'hon. M. Lambert: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je regrette mon déplacement pendant que Votre Honneur mettait aux voix la motion que la Chambre vient d'adopter; je me dépêchais pour retourner à ma place. J'avais cherché à vérifier le titre exact du document déposé avant 5 heures, car c'est au sujet de ce document que je veux soulever la question de privilège. Il est malheureux que le ministre qui a déposé le document ne soit pas ici, mais la Chambre apprendra avec intérêt, je pense, que ce rapport du Conseil économique du Canada, au titre très impressionnant de «Rapport sur la propriété intellectuelle et industrielle», a été rendu public lors d'une conférence de presse à 11 heures ce matin.

Des voix: C'est honteux!

L'hon. M. Lambert: Le Conseil économique n'est nullement tenu de déposer ce document à la Chambre à quel moment que ce soit mais je tiens à dire, à propos de la question de privilège, qu'une fois ce document remis aux représentants de la presse à 11 heures, des journalistes ont appelé certains de nos collègues et leur ont demandé ce qu'ils en pensaient. En apprenant que le document avait été publié, ces députés se sont rendus au bureau de distribution de la Chambre où on leur a dit qu'ils ne pouvaient en obtenir un exemplaire tant que le document n'aurait pas été déposé à la Chambre. Voilà l'objet de mes propos. Il est tout à fait absurde, selon moi, qu'un ministère ou un organisme du gouvernement publie n'importe lequel de ces documents avant qu'ils soient déposés à la Chambre si les députés ne peuvent en obtenir des exemplaires avant le dépôt, et surtout, si le ministère ou l'organisme en question n'est nullement tenu de déposer un document à diffusion restreinte. Peu m'importe si le ministère ou l'organisme remet d'abord le document à la presse; on peut admettre que le ministre cherche à se faire de la publicité, mais cela ne pourrait constituer qu'un grief.

La question de privilège se pose lorsque les députés se font dire qu'ils ne peuvent obtenir un document avant son dépôt à la Chambre, alors que des journalistes sont vus partout le document à la main, qu'ils en font rapport à leurs journaux, que des dépêches sont envoyées et que des rédacteurs appellent les députés de leur circonscription pour savoir ce qu'ils en pensent. Les députés doivent demander: Quel document? J'en ai plein le dos de ces histoires-là. Cela se reproduit trop souvent et plus nous protesterons contre ce traitement injuste et ce manque d'égards, plus on se rendra compte peut-être que c'est la Chambre qui est le point de mire sur la colline et non pas le bureau de quelque ministre. J'ignore si les députés deviennent des hommes d'État lorsqu'ils sont nommés ministres, ou s'ils deviennent arrogants, ou encore si la matière grise qu'ils ont entre les oreilles se transforme en ivoire massif, mais ils oublient, dans leurs rapports avec les députés, qu'ils sont eux-mêmes députés et qu'ils sont collectivement comptables à la Chambre. Nous continuerons de nous plaindre jusqu'à ce qu'ils se rendent compte qu'ils sont, eux aussi, députés et responsables en conséquence. Voilà mon grief et je soulève la question de privilège au nom de tous les députés.

Des voix: Bravo!

[M. McCleave.]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en peu de mots, je tiens à appuyer entièrement les protestations du député d'Edmonton-Ouest. Il a tout à fait raison.

M. Bell: Moi aussi je tiens à appuyer ses protestations, mais j'aimerais d'abord savoir si un des ministériels est prêt à défendre le ministère sur ce point.

[Français]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): L'honorable député devrait s'adresser à la Chambre ou à vous-même, de son siège, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): La Chambre a entendu la protestation de l'honorable député d'Edmonton-Ouest et d'autres députés. La position a été clairement exposée et je crois que nous devrions maintenant passer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

M. Cullen: J'ai appris, monsieur l'Orateur, après avoir téléphoné au bureau du ministre que ce renseignement a été communiqué à la presse pour être annoncé à 5 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Je ne crois pas que nous devrions continuer à débattre la question. On a signalé que le ministre n'était pas ici. A mon avis, il est clair d'après les arguments invoqués, qu'il s'agissait d'une protestation. Les députés ont fait connaître leurs opinions qui seront consignées au compte rendu.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics.

• (5.00 p.m.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PUBLICS

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT CANADIEN

MESURE DESTINÉE À ATTIRER L'ATTENTION DU PUBLIC
SUR LA QUESTION DE LA POLLUTION DE
L'ENVIRONNEMENT

M. Tom H. Goode (Burnaby-Richmond-Delta) propose: Que les amendements apportés par le Sénat au bill C-25, concernant la semaine nationale de l'environnement canadien, soient lus pour la 2^e fois et agréés.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pouvons-nous savoir quelle idée lumineuse Leurs Honneurs ont eue?

M. Tom H. Goode (Burnaby-Richmond-Delta): Certainement. Le bill C-25 a été lu pour la deuxième fois à l'autre endroit le 16 mars. Il y avait été présenté par l'honorable Alan Macnaughton, ancien Orateur distingué